Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le
ID : 035-213501018-20260617-CCAS_2026_002-DE

DOURDAIN

CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 17 JUIN 2026

Date de convocation :
12 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 9 présents : 8 votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BODIN Laura.
Etaient présents :

Mme BODIN Laura, M. TROUVE Frédéric, Mme TULANNE Elodie, Mme DENIARD Géraldine, Mme COLLEAUX Stéphanie, M. BLOT Daniel, Mme LEROUX Noëlle, M. TRAVERS Pierre

Procurations :

Etaient excusés :
M. BOTTE Didier,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme COLLEAUX Stéphanie,

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026-002 – Vote du règlement intérieur du CCAS

Il est demandé au Conseil d'administration de voter le règlement intérieur du CCAS,

Vu

- Vu le renouvellement du Conseil d'administration à la suite des élections municipales,
- Le CGCT
- Le Code de l'action sociale et des familles,
- Notamment les dispositions relatives au fonctionnement des CCAS,
- La nécessité de définir les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration,

Considérant

- Qu'il convient de formaliser les modalités de fonctionnement du CCAS (convocations, tenue des séances, quorum, vote, etc.),
- La proposition de règlement intérieur présentée en séance,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du CCAS tel que présenté,
- **DE PRÉCISER** que ce règlement entrera en vigueur à compter du 17 juin 2026,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à son application.

Pour extrait conforme,
Le Président ,

Le secrétaire